



## Mode de paiement clause dedit formation et contestation

Par **marx karl**, le **06/12/2018** à **12:23**

Bonjour,

Je souhaiterais savoir quel est le moyen de paiement de la clause de dédit de formation.

Est-ce par chèque ou est-ce une retenue sur salaire ?

Si c'est une retenue sur salaire, quel est le moyen de contestation juridique pour le salarié ?

Merci d'avance,

Cordialement,

Par **P.M.**, le **06/12/2018** à **13:06**

Bonjour,

Puisque la clause de dédit-formation s'exerce en cas de rupture du contrat de travail, cela devrait être en dehors d'une retenue sur salaire qui ne peut être opérée que sur la fraction saisissable...